

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-0244 CITANT EN IMMEUBLE PATRIMONIAL L'ÉGLISE LACOLLE UNITED SISE AU 1, RUE DE L'ÉGLISE NORD

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 14 JANVIER 2025, le conseil à adopter le projet de règlement portant le numéro 2025-0244 citant en immeuble patrimonial l'église Lacolle United sise au 1, rue de L'église nord.

Conformément à la loi (LRQ., chapitre P-9.002), une consultation publique sera tenue en date du MARDI 11 FÉVRIER 2025 à compter de 17h30 à la salle du conseil de la municipalité de Lacolle situé au 1, rue de l'Église sud.

Durant cette assemblée publique, le comité consultation d'urbanisme (CCU), expliquera ce projet de règlement ainsi que les effets de son adoption. Le comité entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet pourront le faire.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement portant le numéro 2025-0244 a pour objet de :

- **D'assurer la préservation et la mise en valeur des caractéristiques propres et des valeurs associées à l'Église Lacolle United sise au 1, rue de l'église nord.**
 - L'immeuble possède un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Avec ses façades de briques rouges locales, ses fondations en pierres de type moellon, ses corniches de bois, ses fenêtres extérieures en ogives, son oculus, son clocher et sa toiture à double versant de tôle pincée grise, le caractère architectural du bâti existant possède plusieurs éléments emblématiques du style humble employé dans la construction des églises méthodistes.
- L'immeuble possède un intérêt patrimonial pour sa valeur emblématique. Par son implantation à l'intersection de la rue de l'Église Nord et de la rue Van Vliet, l'église occupe un point central important au cœur du noyau villageois.
- L'immeuble possède un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La société méthodiste alors en pleine croissance, achète cette propriété en 1836. La construction de l'église débute en 1842, et elle accueille ses premiers fidèles en 1844. L'église est desservie par le ministre d'Odelltown jusqu'en 1872. Le premier pasteur méthodiste achète alors une maison au village et s'y installe.
 - L'immeuble possède un intérêt patrimonial pour sa valeur identitaire. En 1910, l'église devient la principale charge pastorale et incorpore celle d'Odelltown. L'église devient par la suite la charge pastorale de l'Église Unie de Lacolle lorsque les églises presbytérienne, méthodiste et congrégationaliste fusionnent et créent l'Église Unie du Canada en 1925. Aujourd'hui, l'église est le lieu de culte de quelque trente-cinq familles.

Ce projet de règlement ainsi que sa description et/ou ces illustrations peuvent être consultés à l'hôtel de ville de la municipalité de Lacolle situé au 1, rue de l'Église sud durant les heures de bureau ainsi que sur le site internet dans l'onglet documentation; projet de règlement au <http://www.lacolle.com/>

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à le faire d'ici le 11 février 2025 17h30 à l'adresse suivante :

Ville de Lacolle
1 rue de l'Église sud
Lacolle, Québec
JOJ 1J0

Donnée à Lacolle ce lundi 27 janvier 2025.



Silvio Gaudio
Directeur général
Secrétaire-trésorier



Certificat de publication de l'avis public

Je, Silvio Gaudio, en tant que Directeur général de la Municipalité de Lacolle, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2025-0244 sur le site internet de la municipalité de Lacolle ainsi qu'aux affichages extérieurs autorisés en date du 27 janvier 2025.

Tel que prévu au règlement relatif aux modalités de publication des avis publics 2018-0169 adopté le 28 mars 2018 par le conseil municipal, je, Silvio Gaudio, Directeur général de la municipalité de Lacolle, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2025-0244 sur le site Internet de la Municipalité le 27 janvier 2025

Donnée à Lacolle ce lundi 27 janvier 2025.

Silvio Gaudio

Directeur général

Secrétaire-trésorier